

# Inspection de l'Ehpad L'Héliotrope - Synthèse

## Une inspection sur site en février 2023

Dans le cadre d'un programme d'inspection et contrôle des EHPAD initié par le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées sur le thème de la qualité de la prise en charge, le directeur général de l'ARS Paca et le Président du Conseil départemental du Var ont diligenté, une inspection, inopinée et conjointe, au sein de l'EHPAD « L'Héliotrope » le 9 février 2023. Il s'agit d'un établissement privé lucratif dont la capacité est de 60 lits d'hébergement permanent. Les gestionnaires dirigent deux autres EHPAD : l'EHPAD Kérios dans le Var et l'EHPAD « Au bel âge » dans les Alpes-Maritimes dont l'activité a été suspendue fin 2022 puis qui a été placé en liquidation judiciaire.

La mission d'inspection avait fait le constat, pour l'ensemble des espaces privatifs et communs, de l'existence de risques pour la sécurité et de points d'inconfort pour les résidents.

Concernant la gouvernance de cet EHPAD, la mission estimait qu'il y régnait une très grande confusion :

- L'assistante de direction aussi dénommée adjointe ou attachée de direction effectuant des missions pour le compte d'une gestionnaire-directrice à distance
- Un directeur technique et de communication récemment recruté alors qu'il ne détenait pas les diplômes nécessaires aux fonctions de direction de l'EHPAD qui lui étaient dévolues.
- Une directrice en titre, gestionnaire de l'EHPAD mais à distance.

La gestionnaire-directrice n'était pas présente sur site, n'était pas titulaire des diplômes exigés pour diriger un tel établissement et n'avait pas été en mesure un mois durant, de se rendre disponible pour un entretien avec la mission d'inspection.

La mission inspection avait constaté la bonne volonté et la motivation des équipes de terrain, toutefois, concernant les ressources humaines, on notait un manque de culture professionnelle pour l'ensemble du personnel, notamment du fait de l'absence de formation, et de l'absence de qualification de la direction.

A cela s'ajoutait une équipe en nombre insuffisant, des glissements de tâches, un défaut de culture de la gestion des risques, une prise en charge en soins fragilisée par une vision parcellaire de l'état de santé des résidents, un manque de pluridisciplinarité et des défauts d'organisation, ce qui ne permettait pas de garantir la continuité, la qualité et la sécurité de la prise en charge des résidents.

5 injonctions et 13 prescriptions ont été notifiées afin que des mesures correctives soient mises en œuvre afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des résidents.

## Des mesures prises à la suite de l'inspection

Afin de vérifier l'effectivité des mesures correctives mises en œuvre, une nouvelle inspection sur site, inopinée et conjointe, a été réalisée le 6 juin 2024.

La mission d'inspection a constaté la persistance des carences en termes de gouvernance, de prise en charge des soins des résidents, de conditions d'hébergement et de politique de gestion du risque compromettant la qualité, la sécurité, le bien-être physique et moral des résidents.

Au vu des constats réalisés par la mission d'inspection, le directeur général de l'ARS et le président du Conseil départemental du Var ont pris une décision de nomination d'administration provisoire pour une durée de 6 mois pour la période du 2/07/2024 au 02/01/2025 afin d'accompagner le gestionnaire à

corriger les nombreux et graves écarts relevés. A l'issue de cette période, l'administration provisoire a été levée.